

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 6 février 2025

Objet : Demande d'accès à l'information - Petite Hermine

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information du 3 février 2025 visant à obtenir les informations suivantes :

Copie de tous les rapports et les échanges de courriels de la CCNQ concernant de près ou de loin la datation des restes du navire la Petite Hermine depuis le 1er mars 2024

Nous avons procédé à l'analyse de votre demande et nous sommes en mesure d'y répondre partiellement. Vous trouverez donc ci-joint l'ensemble des échanges de courriels impliquant un ou plusieurs employé(e)s de la CCNQ entre le 4 mars 2024 et le 24 janvier 2025, pour un total de 85 pages.

Vous remarquerez à la lecture de cette correspondance qu'il est fait mention d'un rapport produit par monsieur Bernard Allaire à la demande du musée de la Civilisation du Québec (MCQ). Puisque ce rapport n'appartient pas à la CCNQ, nous ne pouvons le rendre accessible. Il vous est cependant possible d'en faire la demande en communiquant au : <https://mcq.org/a-propos/acces-information/>

Enfin, conformément aux articles 46 et 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, _____, nos salutations distinguées.

*Le secrétaire général et responsable de l'accès aux documents, et
de la protection des renseignements personnels*



François Grenon

p. j. (2)